



comment PILOTER mon ÉCO-PARTICIPATION ?

Guide des éco-modulations 2026

APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2026
VERSION DU XX OCTOBRE 2025



sommaire

P.4

à QUOI sert
mon éco-participation ?

P.6

CALCULER
mon éco-participation
et améliorer
ma performance
environnementale

P.14

CODIFIER
mes produits

LES PRODUITS concernés

ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT



Cuisine et accessoires -
Rangement & aménagement -
Quincaillerie & accessoires
d'ameublement de de
literie - Puériculture -
Mobiliier d'extérieur et
d'animaux - Literie &
chambre - Salle de bain &
accessoire - Salon & pièce
à vivre - Mobiliier technique
& bureau - Décoration
textile.

PRODUITS EXCLUS

- Bagages, valises, cantines
- Poussettes
- Sièges automobiles, dont ceux pour les enfants
- Aides techniques
- Produits de puériculture non meublants
- Décorations ne contenant aucun textile
- Maquettes non amovibles
- Décorations textiles non amovibles
- Linge de maison
- Tapis techniques, non décoratifs
- Panneaux sans décors

ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN



CATÉGORIE N°3

Outils à main et leurs
accessoires - Gros objets et
machines non électriques/
thermiques - Outils et supports
de travail en hauteur -
Équipement personnel et
accessoires de protection de
bricolage - Bâches de bricolage -
Seaux, auges et contenants



CATÉGORIE N°4

Outils à main d'entretien du
jardin - Équipement personnel
de jardinage - Pots de fleur et
contenants - Bâches, housses,
films et filets - Équipement de
plein air - Structures extérieures
non maçonnées



CATÉGORIE N°1

Les outillages du peintre



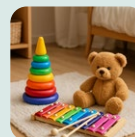
CATÉGORIE N°2

Les machines et appareils
motorisés thermiques

PRODUITS EXCLUS

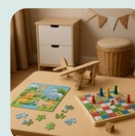
- Les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels
- La quincaillerie (REP Bâtiment)
- Les aménagements maçonnés (REP Bâtiment)
- Les ornements décoratifs de jardin
- Les appareils électriques et électroniques (REP DEEE)
- Les pataouettes relevant de la REP Jouets
- Les piscines relevant de la REP Bâtiment

JEUX ET JOUETS



CATÉGORIE N°1

Jeux de plein air, Jeux
d'intérieur (poupée,
peluche, construction,
jeux d'action...), Jeux de
société et puzzles
(moins de 500 pièces),
Jouets cadeaux
(entendus comme un
jouet distribué
gratuitement au
consommateur dans le
cadre de la vente d'un
autre produit, par
exemple un repas
d'enfant ou un
magazine).



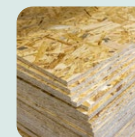
CATÉGORIE N°2

Toutes les maquettes,
puzzles (plus de 500
pièces) et jeux de
société destinés aux
enfants de 14 ans et
plus, qui sont eux hors
du périmètre du décret
2010-166 mais qui
rentrent bien dans la
filière REP Jouets.

PRODUITS EXCLUS

- Les articles d'écriture ou de dessin
- Les jouets relevant de la filière des équipements électriques et électroniques (REP DEEE)
- Les articles de sport et loisirs
- Les jouets pour animaux

PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT



CATÉGORIE N°2

Matériaux non inertes :
Métal - Bois - Mortiers,
enduits, peintures, vernis,
résines - Menuiseries
comportant du verre,
parois vitrées et produits
de construction
connexes - Plâtre -
Plastiques - Membranes
bitumineuses - Laine de
verre - Laine de roche
- Matériaux d'origine
végétale ou animale
ou autres



CATÉGORIE N°1

Matériaux inertes : Béton
et mortier ou concourant
à leur préparation -
Chaux - Pierres types
calcaire, granit, grès et
laves - Terre cuite ou
crue - Ardoise

PRODUITS EXCLUS

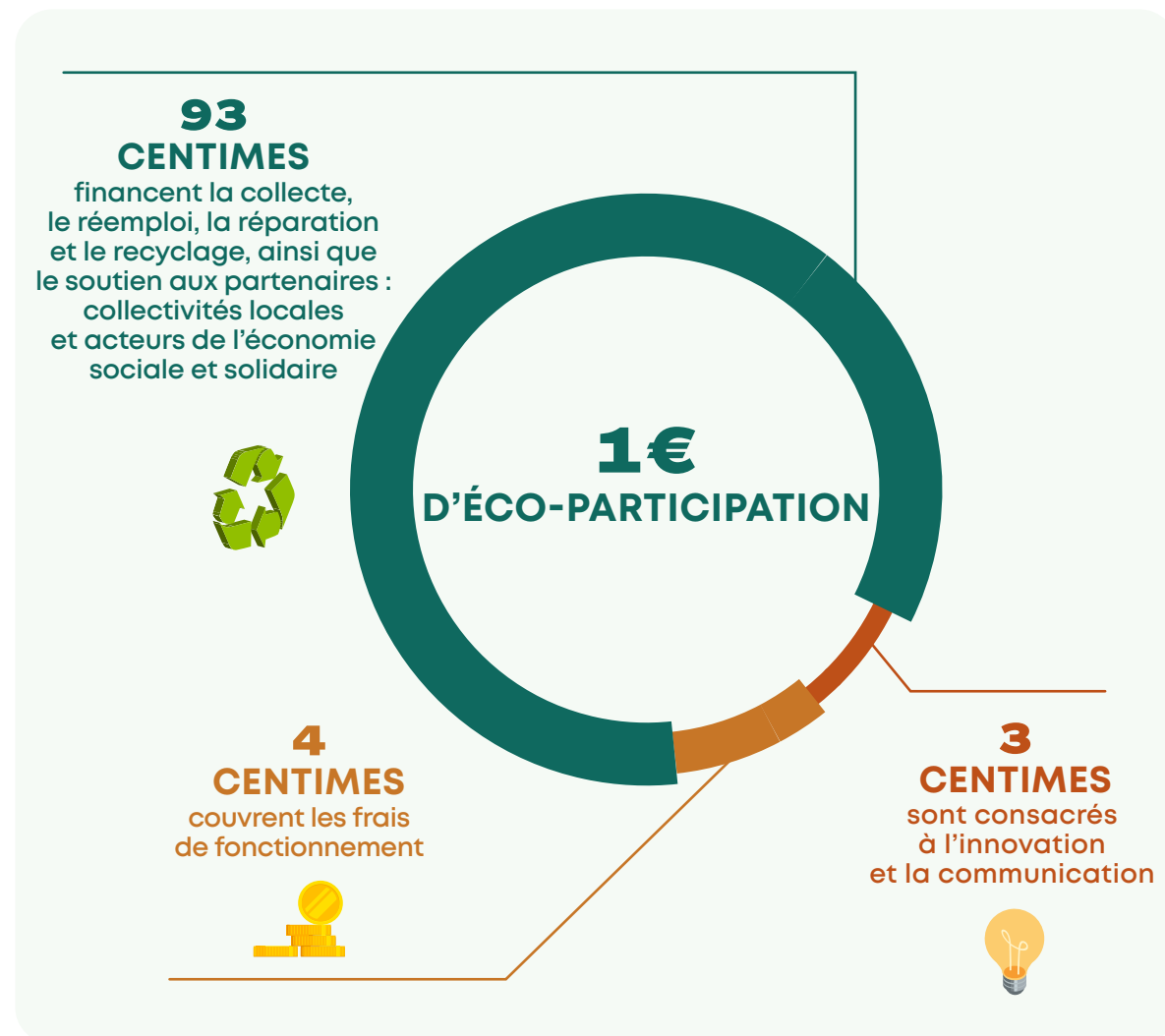
- Terres excavées
- Produits et matériels liés à l'installation des chantiers, dont l'usage est provisoire
- Les structures et équipements indissociables du process
- Les produits exclusivement destinés aux travaux publics

A person with a beard, wearing a red and black plaid shirt, is sitting at a wooden desk in a workshop. They are using a silver laptop. The desk is cluttered with various items, including a stack of papers, a small wooden box, and some tools. In the background, there are shelves with more papers and a green wall. The overall atmosphere is one of a busy, creative workspace.

**à QUOI sert mon
éco-participation ?**

à QUOI SERT mon éco-participation ?

L'éco-participation permet à Ecomaison d'organiser et de **financer la collecte** des produits et matériaux de la maison et du bâtiment, ainsi que **la réparation, le réemploi et le recyclage** des produits triés.



Source : chiffres-clés 2024

LE CALCUL DES TARIFS SE FAIT EN FONCTION DE 3 CRITÈRES :

› Caractéristiques du produit

Le tarif dépend du type de produit, de son poids, des matériaux utilisés et de sa recyclabilité ou de perturbateurs de recyclage.

› Coûts de gestion

Il reflète les coûts réels de la filière, incluant la collecte, le tri, le transport et le traitement des produits. Plus un objet est petit, plus sa collecte demande une logistique importante entraînant ainsi des coûts supérieurs.

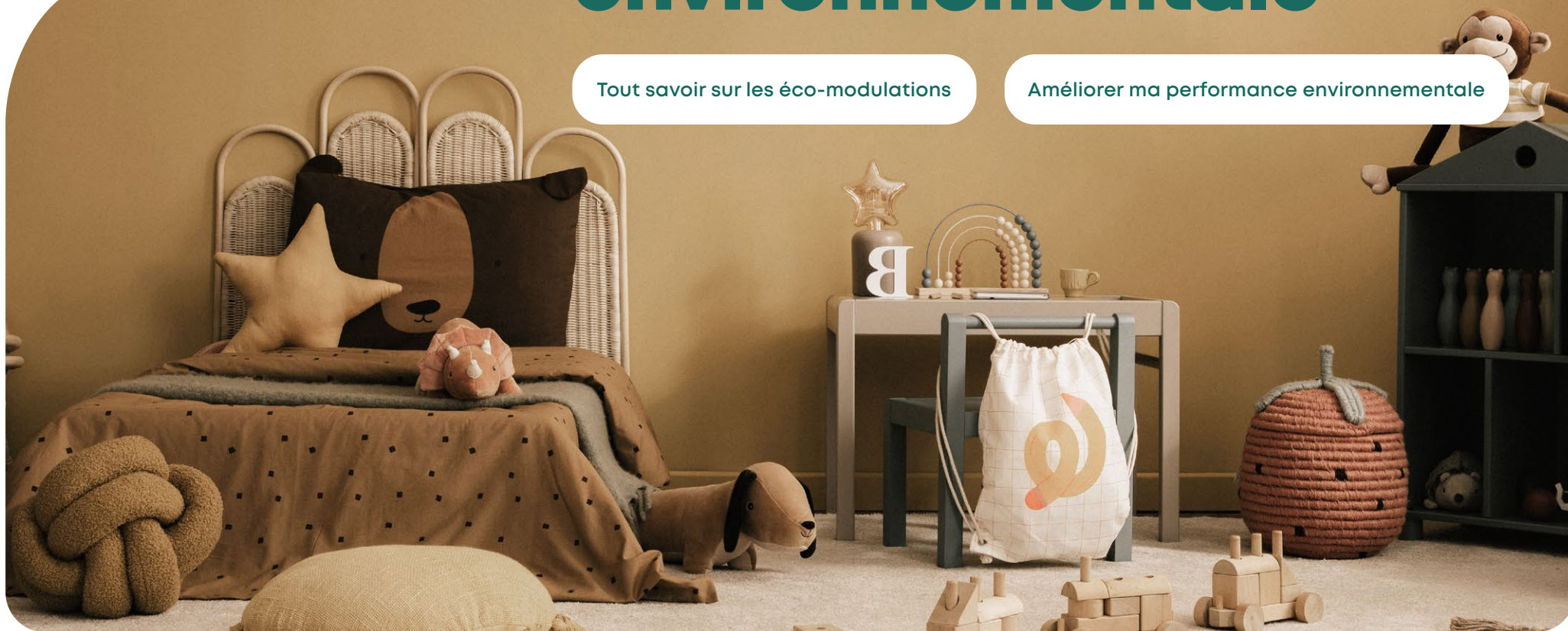
› Éco-modulations

Des primes et pénalités peuvent s'appliquer selon les critères d'éco-conception (allongement de la durée d'usage, incorporation de matières recyclées, perturbateurs de recyclage...).

calculer mon éco-participation et **améliorer** ma performance environnementale

Tout savoir sur les éco-modulations

Améliorer ma performance environnementale



Les éco-MODULATIONS c'est quoi ?

- › Les éco-modulations sont un dispositif mis à disposition par Ecomaison, pour **récompenser les efforts circulaires** de nos adhérents les plus vertueux.
- › Approvisionnement en matières premières issues de ressources renouvelables ou recyclées, allongement de la durée d'usage des produits, politique d'achat circulaire, vous permettront **d'améliorer le montant de votre éco-participation et/ou de profiter de primes.**
- › En adoptant ces pratiques, optimisez vos obligations, **ayez une activité plus circulaire et soyez acteur de la performance de votre filière.**

Ma facture Ecomaison

	Total
Montant d'éco-participation de la première mise en marché sur le territoire français (neuf ou d'occasion) Je dois à Ecomaison	A€
Réduction du montant de l'éco-participation grâce aux éco-modulations	B€
Total de mon éco-participation	A-B = C€
Primes d'incorporation de matières recyclées Ecomaison me doit	D€
TOTAL DE MA CONTRIBUTION PAYÉE	C-D = E€

Comment améliorer ma contribution ?

Gestion durable

Recyclabilité

Allongement de la durée d'usage
Mise à disposition de pièces détachées
Conception évolutive

Incorporation de matières recyclées (IMR)

La GESTION DURABLE des ressources

Le critère de gestion durable d'un produit porte sur la matière qui le constitue.

La gestion durable signifie :

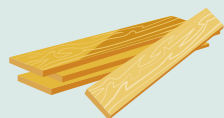
- Qu'une quantité minimum de matières entrant dans la composition d'un produit provient de **ressources gérées durablement**.
- Que ces produits ou les matières qui les composent disposent d'une **certification** ou d'un label qui en atteste.

Appliqué sur les filières :



*NB : le bonus gestion durable est conditionné à l'absence de perturbateur de recyclage.

Les matières éligibles :



Le bois



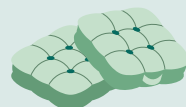
Les matériaux biosourcés

matériaux à base de fibres d'origine végétale ou animale autres que bois, dérivés de bois et papier carton



La mousse

(filière ameublement)



Le textile

(filière ameublement)



ON VOUS OUTILLE :

Pour connaître la liste des perturbateurs de recyclage, consultez la page dédiée.



ON VOUS ACCOMPAGNE :

le code article intègre l'éco-modulation pour la gestion durable **c'est simple !**

Les niveaux de recyclabilité

La recyclabilité de votre produit dépend des matières qui le composent.

Pour bénéficier de cette éco-modulation, vous devez prendre en compte les matériaux utilisés lors de la fabrication du produit.

En effet, un produit composé majoritairement de métal, de bois, de monorésine plastique ou de matériaux inertes vous permettra de **bénéficier d'une éco-participation plus faible car il est plus facilement recyclable** qu'un produit issu d'un assemblage de matériaux ou de plusieurs résines.



*NB : Le bonus recyclabilité est conditionné à ce que le produit soit composé de matériaux durables (hors PMCB) et ne comporte pas de perturbateur de recyclage.

4 niveaux de recyclabilité d'Ecomaison

Entièrement recyclable

Absence de perturbateur de recyclage

Majoritairement recyclable

Absence de perturbateur de recyclage

Valorisable

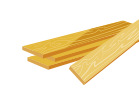
Non valorisable



ON VOUS ACCOMPAGNE :

le code article intègre l'éco-modulation sur la recyclabilité **c'est simple !**

Appliqué sur les filières :



POUR CONNAITRE

la recyclabilité des produits que vous mettez sur le marché, rendez-vous dans le guide correspondant à votre filière

MISE À DISPOSITION de pièces détachées

Appliqué sur les filières :



ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE :

La mise à disposition de pièces détachées :

Cette éco-modulation est applicable pour les ventes de jouets, d'articles de bricolage et jardin.

Elle récompense **la mise à disposition par le metteur en marché** (fabricant ou distributeur) à son consommateur, et sur demande **de pièces détachées** :

- › Inhérentes à la fonction principale du produit (hors accessoires).
- › Disponibles même après la dernière commercialisation du produit (pendant 2 ans pour les jouets et 5 ans pour les articles de bricolage et de jardin).



*NB : le bonus mise à disposition de pièces détachées est conditionné à ce que le produit ne comporte de perturbateur de recyclage.



ON VOUS ACCOMPAGNE :

Le code article intègre l'éco-modulation sur l'allongement de la durée de vie **c'est simple !**

Les codes éco-modulés pour pièce détachée finissent par 1.



RÉDUCTION DU MONTANT d'éco-participation

Appliqué sur la filière :



CONCEPTION ÉVOLUTIVE :

Cette éco-modulation est applicable pour les ventes **d'éléments d'ameublement**.

Elle récompense la vente de produits **prévoyant de multiples usages successifs** dès la conception.



*NB : le bonus conception évolutive est conditionné à ce que le produit ne soit pas composé de matériaux non durables, ni ne comporte de perturbateur de recyclage.



Lit bébé



Matelas évolutifs



Canapé convertible



ON VOUS ACCOMPAGNE :

L'éco-modulation relative à la conception évolutive est directement appliquée dans le code article **c'est simple!**

INCORPORATION de Matières Recyclées (IMR)

Ecomaison vous récompense pour l'**incorporation de matières premières recyclées** dans un produit mis sur le marché⁽¹⁾.

Elle est calculée sur la base de la quantité de matières recyclées intégrées dans votre produit.

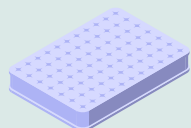
Les produits comportant les matières⁽²⁾ suivantes sont concernés :



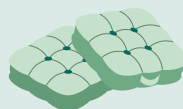
LES PLASTIQUES



LE BOIS



LES MOUSSES

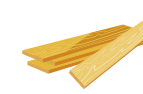


LE TEXTILE

(1) Les détails par matières sont indiqués dans chacun des [guides filières](#)

(2) Les détails techniques des matières concernées, les perturbateurs de recyclage, les seuils minimums d'incorporation et la [liste des substances dangereuses](#) ou classées REACH sont disponibles dans les fiches pratiques disponibles dans chacun des guides filières.

Appliqué sur les filières :



Ces matières sont éligibles, si elles :

- **Proviennent exclusivement de produits en fin de vie** (déchets post consommation), émanant d'un détenteur référencé auprès d'un éco-organisme agréé en France.
- **Ne contiennent** aucune substance dangereuse ou classée REACH.
- Atteignent un **seuil minimum défini** (%) dans un produit.
- Satisfont le principe de proximité, c'est à dire lorsque les étapes de collecte, tri, recyclage et incorporation de **matières recyclées sont réalisées cumulativement** :
 - dans un rayon de 1500 km autour du barycentre du territoire hexagonal,
 - dans un pays de l'Union européenne.

Ces produits plastiques ne sont pas éligibles s'ils :

- Incorporent du plastique recyclé dans une matrice composite, c'est à dire les résines plastiques associées à des renforts formant un matériau composite aux propriétés physiques et mécaniques renforcées.
- Contiennent des perturbateurs de recyclage identifiés par les éco-organismes agréés sur la catégorie de produits correspondants (2).
- Ont un pourcentage de matières plastiques recyclées post-consommateur incorporées dans le produit fini qui est inférieur à 50 %.

INCORPORATION de Matières Recyclées (IMR)



Éco-modulation

Si le taux de recyclé dans le produit est supérieur au seuil minimum Y%⁽¹⁾, vous appliquez le code article avec un tarif minoré.



Prime

Si le taux de recyclé dans le produit est supérieur au seuil minimum Z %⁽¹⁾, vous bénéficiez de la prime d'incorporation de matières recyclées.

(1) Y inférieur à Z



Prime

Si la teneur en matière recyclée post-consommateur incorporée X% est supérieure au seuil Y%, la prime IMR s'applique au-delà du seuil, donc à (X-Y)%. Sinon la prime ne s'applique pas.



ON VOUS OUTILLE

retrouvez tous les détails de la prime IMR dans les guides dédiés à chaque filière :

- Déchets d'Éléments d'Ameublement
- Jeux et Jouets
- Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment
- Articles de Bricolage et de Jardin



*NB : à la date de parution de ce guide, les seuils minimum de matières recyclées sont en cours d'élaboration.

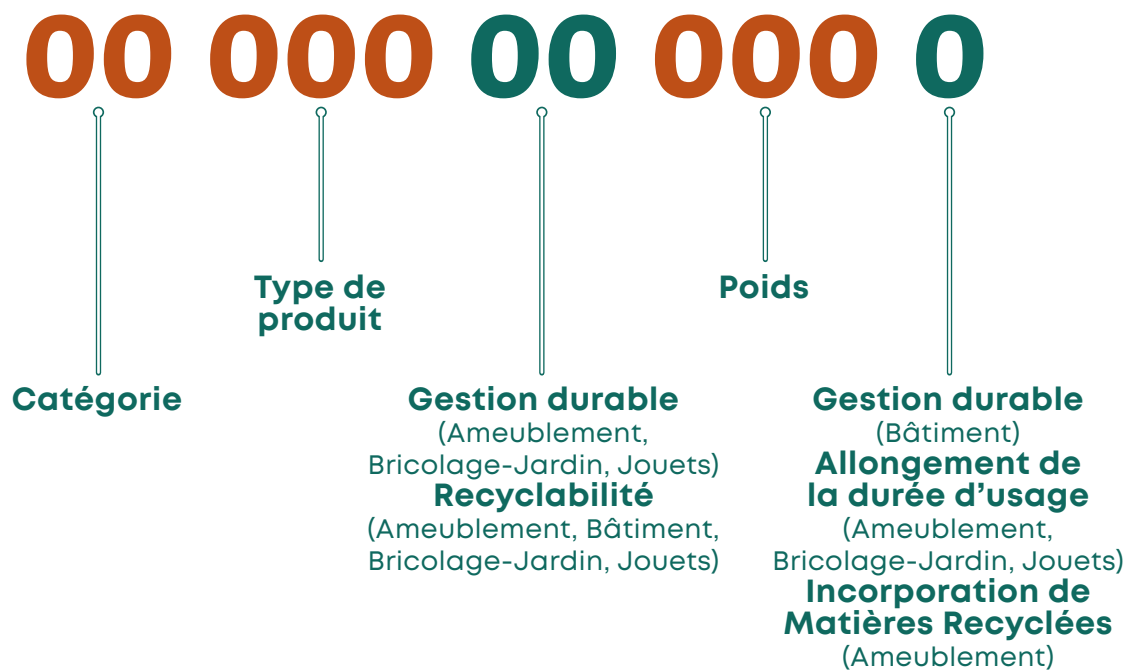
CODIFIER **mes produits**



CODIFIER mes produits

1 PRODUIT = 1 CODE ARTICLE À 11 CHIFFRES

Le code article vous permet d'appliquer les barèmes d'éco-participation correspondants et de déclarer les mises sur le marché des produits soumis à la réglementation.



CONSULTEZ NOS BARÈMES :

Les générateurs de codes articles et tarifs d'éco-participation sont à votre disposition.

> [Barèmes applicables au 01/01/2026](#)

Des outils spécifiques à chaque filière sont à disposition sur notre [site internet](#).

(1) REP : Responsabilité Elargie aux Producteurs



**Pour toutes vos questions,
vous pouvez nous contacter**

contact@ecomaison.com

Retrouvez nos actualités et événements sur
ecomaison.com
et sur notre compte **LinkedIn**



Ecomaison – SAS au capital de 291 000 € - Siège social : 50 avenue Daumesnil 75012 Paris 538 495 870 RCS Paris
Crédits photographique : Shutterstock - Mise en page : makaSar - Octobre 2025